

Observation n°56

De : Joëlle Le Breton
Envoyé : dimanche 16 février 2020 09:03
À : mairie.moreac@wanadoo.fr
Objet : Enquete publique de la SEPE de KERVELLIN

Me confirmer la réception

Bonjour,

Je vous demande de joindre mon courrier en PJ au dossier de L'enquête Publique présenté par la SEPE de KERVELLIN à MOREAC dont Mr Berjot est le Commissaire Enquêteur

Cordialement
Joëlle LE BRETON
Kergorlaie 56500 MOREAC

PJ : 1

LE BELLER Joëlle 4 Kergorlaie 56500 MOREAC Projet d'éoliennes de la SEPE de Kervellin à MOREAC
Mr Le Commissaire Enquêteur,
Bonjour Mr,
Le 14/02/2020

Je suis Usufruitière de deux maisons, d'une longère à rénover et d'une exploitation au lieu dit KERGORLAIE N° 4 sachant que la maison au 2 Kergorlaie est louée à ce jour. Je ne comprends pas l'entêtement de la société ENERCON qui ne m'a jamais contacté, ni rencontré pour ce projet de 2 éoliennes de 180 m de hauteur dont les références d'impacts sonores, sont que des suppositions de bureaux d'études d'ENERCON. Les données réelles de tous les impacts de l'éolienne E-138 de 3.5 MW dernière génération ne sont pas confirmés en situation réelle par un organisme extérieur à ENERCON.

Je ne veux pas être une COBAYE pour ENERCON .

Le Conseil Municipal de la commune de MOREAC avait refusé tout nouveau projet EOLIEN sur sa commune en Avril 2018.

Mr le TOULLEC avait dit lors de sa présentation du mois de mai 2016 au CM de Moréac qu'il ne continuerait pas son projet si la commune disait NON au projet. C'était sans savoir que cette société MENT et à continuer son projet sans en avertir les riverains à ses risques et périls. D'ailleurs ce jour là et devant le CM, Mr LE TOULLEC d'ENERCON avait dit qu'il ne connaissait pas les riverains et que seul les propriétaires des terrains l'intéressaient. La charte Ethique de France Energie Eolien contresigné par ENERCON est bafouée dans tous ces articles.

ENERCON a fait cavalier seul et sans rencontres, sans concertations avec les riverains proches ou éloignés. Pour preuve, je dis que ces promoteurs éoliens sont des gens sans foi ni loi. Vous noterez, Mr le CE que les communes d'EVELLYS, CREDIN et PLUMELIN ont également refusé ce projet massivement.

Comment faire confiance à cette société ENERCON et plus encore à sa petite fille la SEPE de KERVELLIN qui a très peu de Capital social 5000 euros et sans fonds propre.

Comment laisser installer une Eolienne de 180 m de hauteur est 502 m pour le Guernevin et 540 m de mon jardin d'habitation en bout de la pale pour l'Eolienne N°1 ? Si le projet voit le jour, il faudra un document certifiant les distances par un géomètre expert avant toute autorisation, puisque je ne suis pas certaine des dimensions réelles de la SEPE de KERVELLIN.

La réglementation des 500 m minimum n'est pas largement dépassée !

L'impact de proximité ,ici,entre les EOLIENNES et les HABITATIONS est INCONTESTABLE

Je ne fermerai pas mes volets, j'aime respirer l'air frais de l'extérieur, c'est mon droit, il est hors de question de porter atteinte à ma liberté sans mon accord ENERCON n'a pas le pouvoir de m'imposer quoique que ce soit (7/56 ART 3.1.6 p 186) .L'impact de ce projet est catastrophique.

L'IMPACT des flashes lumineux répétitives de couleur rouge la nuit m'incommoderont.

L'éolienne se trouve très près de mon puits dont l'eau est utilisé tous les jours (un service de pompage électrique de l'eau fonctionne tous les jours) .Mr le CE vous devez en tenir compte puisque la SEPE de Kervellin l'a ignoré.L'installation de l'éolienne N°1 avec un terrassement en profondeur et une tranchée de 1.2 m pour le passage des câbles dans les champs et zone humide fera fonction de drainage et siphonnant naturellement notre source.

Je crains pour mon puits et demanderais d'apporter une grande attention .

Ma maison personnelle, ma maison en location, ma longère, mon exploitation agricole seront impactés par une dévalorisation de mon patrimoine. La valeur vénale et le nombre potentiels d'acquéreurs seront d'autant diminuer à la vue de ces machines colossales. Je demanderai réparation à ENERCON pour pertes de valeur de mon patrimoine.

Dévalorisations de mes biens avérées

L'ARS n'a pu émettre un avis favorable. (2019_09_20_avis_ars_2). Je peux comprendre, au vue de ce qui suit :(2.1.3 Impact acoustique 09_56_Enercon_Kervellin_RNT EtudeImpact_completee.page 21/54) Plus la taille du rotor augmente et plus les émissions sonores sont importantes

L'impact sonore est caractérisé

Les accidents sont sous estimés dans l'étude des DANGERS en particulier près de la RD 17 avec 2245 passages de véhicules par jour soit près de 5000 personnes par jour. L'éolienne N°2 se trouvant à moins de 200 m du bord de la route RD 17. Les risques de projection d'un bout de pale, de glace, etc... ((voir OF du 27/01/2017)) On a déjà vu à MOREAC de la glace se projeter sur les voitures sur les routes communales sans pour autant voir les éoliennes s'arrêter. Le danger est réel même si la SEDE de KERVELLIN ne tient pas compte dans son dossier d'EP. Les ruptures de pales sont assez fréquentes et ne sont pas nulles D 13/56 A 6.1 page 24

L'E 2 est installée en zone de Retrait Gonflement dossiers 13/56 article 3.2.2.4 page 11/116 se trouve en aléa moyen.

Les éoliennes sont dangereuses dès qu'elles tournent !!

Le Principe de Précaution sera obligatoire, les différents DANGERS ne sont pas NULS

Un géobiologue aurait du passer avant l'Enquête Publique pour contrôler l'électricité en sol et sous sol afin d'avoir une référence et à la charge d'ENERCON. Les champs électromagnétiques auront un impact direct sur les animaux et les humains. Une ligne de 20000V n'est pas anodine dans une zone HUMIDE.

Je refuse les ondes électromagnétiques et infrasons.

Je vous signale Mr Le CE que lire et analyser 1203 pages en 31 jours est IMPOSSIBLE alors qu'ENERCON a mis plusieurs années pour réaliser son étude, j'aurais souhaité avoir plus de temps. .

Socialement, le projet de la SEDE de KERVELLIN n'est pas accepté par les riverains, ni par les élus de MOREAC, EVELLYS, CREDIN, PLUMELIN etc..

Pour cela, Mr le Commissaire Enquêteur, je vous demande d'émettre **un avis DEFAVORABLE** à ce dossier d'Enquête Publique.

Salutations distinguées
LE BELLER Joëlle